

Mai 2026

En Ontario, les enfants doivent recevoir certains vaccins pour pouvoir fréquenter l'école. Il s'agit d'une exigence prévue par la [loi](#). Les enfants doivent être vaccinés contre [neuf maladies](#), ou avoir une [exemption valide](#) approuvée par le ministère de la Santé et transmise à Santé publique Ottawa.

Les parents et tuteurs sont responsables de maintenir à jour le dossier de vaccination de leur enfant auprès de Santé publique Ottawa (SPO). Lorsque votre enfant reçoit un vaccin, les médecins et le personnel infirmier **ne transmettent pas automatiquement cette information à SPO**. Les parents ou tuteurs doivent donc la déclarer.

Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus sur la vaccination des élèves :

- [Ce que les parents et tuteurs doivent faire pour que leur enfant puisse fréquenter l'école](#)
- [Comment déclarer les vaccins de votre enfant à SPO](#)
- [Où recevoir des vaccins dans la communauté](#)
- [Quels vaccins sont requis et comment fonctionnent les exemptions](#)
- [Où trouver de l'information fiable et sécuritaire sur les vaccins](#)

Si vous avez des questions ou si vous n'êtes pas certain de ce dont votre enfant a besoin, **SPO est là pour vous aider**. Vous pouvez appeler au **613 580-6744**, du lundi au vendredi, de 9 h à midi et de 13 h à 16 h.

Merci de contribuer à la santé de notre communauté scolaire.

Nous vous souhaitons un excellent été!

Santé publique Ottawa